



Août 2021 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 9 août 2021, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre du réaménagement de la cuisine du café-restaurant du Théâtre du Crochetan le mandat de carrelage y compris les travaux complémentaires, à la société DELY Frères SA.
- Lors de sa séance du 9 août 2021, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de l'assainissement du Collège de la Gare, le mandat pour les phases 3, 4 et 5 (étude de projet, appel d'offres et réalisation) au bureau d'architecture GayMenzel Sàrl.
- Lors de sa séance du 9 août 2021, le Conseil municipal a adjugé, à l'entreprise CLESTRA SA, le mandat pour la création d'une salle de conférence au 3^{ème} étage du Bâtiment Administratif.
- Lors de sa séance du 9 août 2021, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de la modification de la station électrique à "La Castalie", les prestations d'ingénieur civil aux bureaux d'ingénieurs Guillaume FAVRE Ing. SA et Pierre KURMANN Sàrl, ainsi que les travaux de génie civil au consortium CONFORTI SA & DUMAS SA.
- Lors de sa séance du 9 août 2021, le Conseil municipal a pris acte de la démission de Mme Evelyne BEZAT, avec effet au 1^{er} juillet 2021, comme conseillère générale. Dès lors, il a proclamé élu conseiller général M. Vincent STEFANELLI, en remplacement de la démissionnaire précitée, le premier des viennent-ensuite des élections de novembre 2020 du Conseil général de la liste "Les Vert.e.s".
- Lors de sa séance du 9 août 2021, le Conseil municipal a délivré à Mme Guylaine DRAYER une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le bar-café "YUMMY Tea et Bowl", laquelle remplace celle octroyée précédemment à Mme Sibel DEMIRCAN.
- Lors de sa séance du 23 août 2021, le Conseil municipal a proposé au Département de l'économie et du territoire de maintenir la liste des lieux touristiques où l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est nécessaire au développement touristique, telle qu'existante, soit pour les secteurs : "Giettes", "Les Cerniers", "Planche", "Bronnes", "Vésenaux", "Prafenne", "Cheseaux", "Sauley", "Miobesset", "Loëx" et "Le Sépey".
- Lors de sa séance du 23 août 2021, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre du réaménagement de la cuisine du café-restaurant du Théâtre, les mandats aux entreprises suivantes, soit :
 - CFC 283.3 Plafonds en panneaux de fibre minérale à LAMBDA Technique d'isolation SA;
 - CFC 283.4 Plafonds en bois et dérivés à LAMBDA Technique d'isolation SA;
 - CFC 272 Menuiserie à TRISCONI-ANCHISE.

- Lors de sa séance du 23 août 2021, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre les travaux de peinture du parking du Cotterg, soit les piliers, l'entrée, les cages d'escaliers ainsi que les parois et plafonds. Il a adjugé ces travaux à l'entreprise GUIDETTI SA.
- Lors de sa séance du 23 août 2021, le Conseil municipal a décidé de poursuivre l'expérience initiée avec l'ORIF et accepte, par conséquent, de louer auprès de l'ORIF un véhicule électrique de type Renault Twizy, selon l'option Autopartage PRO, et un véhicule supplémentaire de type SMART, selon les mêmes conditions techniques.
- Lors de sa séance du 23 août 2021, le Conseil municipal a pris note de l'avant-projet de loi sur les transports publics et a transmis au Département cantonal compétent les remarques suivantes :
 - afin de dynamiser et améliorer l'offre en matière de trafic régional de voyageurs, notamment pour la région montheysanne désaxée des axes principaux de transport, la participation de l'Etat doit être plus contraignante;
 - pour ces mêmes raisons, la répartition des coûts proposée doit être modifiée, reportant une plus grande part sur l'Etat, soit de 70 à 80 %, à l'instar de la proposition de la Fédération des Communes Valaisannes;
 - la structure aéronautique de Sion doit être entièrement assumée par le Canton;
 - la participation du Canton dans le domaine de la mobilité douce et celle d'intérêt particulier est louable et répond à la politique de développement des Communes.
- Lors de sa séance du 23 août 2021, le Conseil municipal a pris connaissance de la pétition adressée au président de Ville relative à la problématique du bruit dans le secteur "Industrie - Comte-Vert- Bourguignon". Il a également pris note des mesures déjà mises en place par la "Police municipale" afin de faire respecter la réglementation en vigueur, mesures qui devront continuer à être appliquées dans le secteur en question.
- Lors de sa séance du 23 août 2021, le Conseil municipal a pris acte de la démission de M. Vincent STEFANELLI, avec effet immédiat, comme Conseiller général, élu pour la fin de la période administrative 2021-2024. Dès lors, il laisse le soin aux parrains de la liste "Les Vert.e.s" de procéder à la désignation d'un remplaçant, dans les 20 jours, conformément aux règles légales.
- Lors de sa séance du 23 août 2021, le Conseil municipal a adjugé l'achat d'une deuxième climatisation pour le local informatique du Bâtiment Administratif à la société GEX SA Ventilation-Climatisation.
- Lors de sa séance du 30 août 2021, le Conseil municipal a validé le périmètre d'urbanisation et le rapport de présentation, tels qu'élaborés avec le bureau d'architectes Luc MALNATI, Architectes Urbanistes - LMAU.
- Lors de sa séance du 30 août 2021, le Conseil municipal a décidé de poursuivre l'étude du réaménagement des espaces publics du quartier du Nant.
- Lors de sa séance du 30 août 2021, le Conseil municipal a préavisé favorablement l'avant-projet de loi sur l'énergie soumis à consultation par le Département cantonal des finances et de l'énergie.

- Lors de sa séance du 30 août 2021, le Conseil municipal a approuvé le budget 2022 de l'Association l'ARPAJ, tel que présenté et soumis, et a pris note que la reprise de la gestion de l'ARPAJ par une nouvelle organisation n'engendre pas de modification du budget 2022.

Etabli et publié le 12 octobre 2021